

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi sport : Bachelot et Laporte exaucent les vœux des lobby par ordonnance

L'UMP vient de déposer un amendement au Sénat autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnance sur le dopage. A travers cet amendement, le gouvernement cherche à réviser « la répartition des compétences entre l'Etat, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage et les fédérations sportives ». Il vise aussi à mettre en place « un commissaire du gouvernement auprès de l'agence ».

En procédant par ordonnance, le gouvernement donne le plein pouvoir au politique, évite le débat parlementaire, mais surtout il crée une rupture historique dans le fonctionnement du sport en France, qui a toujours été indépendant et co-géré entre le pouvoir politique et le mouvement sportif. Il s'agit bien d'une mise sous tutelle de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Le gouvernement s'attaque à cette institution alors qu'elle est un exemple réussi de co-gestion entre le pouvoir politique et le mouvement sportif, tout en gardant son indépendance de fonctionnement garantissant l'éthique sportive.

Nous découvrons par ailleurs, que la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale vient d'adopter un amendement sur la construction et la gestion des grands stades, déclarant entre autre que « les enceintes sportives (...) sont déclarées d'intérêt général quelle que soit [leur] propriété privée ou publique... ».

C'est un déni de démocratie envers le mouvement sportif français, creuset de la démocratie et de l'engagement bénévole dans notre pays.

Au lendemain de l'élection du président du CNOSF, alors que l'ensemble des acteurs du mouvement sportif français demande avec insistance une véritable concertation sur la gouvernance du sport, le couple Bachelot-Laporte veut passer en force leur projet de loi sur le sport en régissant par ordonnance et par cavalier législatif. C'est inacceptable et insultant pour les 13 millions de pratiquants et les milliers de dirigeants bénévoles investis quotidiennement dans leur club.

En refusant de débattre avec le mouvement sportif, les parlementaires et les élus locaux de façon démocratique et transparente autour d'un projet de loi sur la gouvernance du sport en France, sur des questions aussi importantes que la lutte contre le dopage, la construction des grands stades, l'organisation du sport professionnel ou l'avenir des services publics du sport (DDJS et CREPS), Madame Bachelot et Monsieur Laporte remportent la médaille d'or de l'embrouille.

Nous ne laisserons pas passer ce coup porté à la démocratie et au mouvement sportif français. Dès à présent, je dépose une question écrite au gouvernement. Aussi j'appelle tout le mouvement sportif, les élus locaux à se mobiliser pour arrêter ces pratiques et demander solennellement au Président de la République l'organisation d'une véritable concertation autour d'un débat démocratique sur l'avenir du sport en France."

Marie-George Buffet, Secrétaire nationale du PCF
Députée et Ancienne Ministre de la jeunesse et des sports (1997-2002)

Paris, le 9 juin 2009.